

I. Données générales

Nom, fonction et adresse du correspondant

M. Hay Pierre,
Maire
Hôtel de Ville
Place François Mitterrand – CS 50016
44620 La Montagne
02.40.65.95.44
mairie@ville-lamontagne.fr

II. Périmètre et public du projet éducatif de territoire

2.1. Périmètre concerné

La Ville de La Montagne se situe au sein de Nantes Métropole.

Le PEDT est développé à l'échelle de la commune. Il a vocation à prendre en compte les temps scolaires, péri et extrascolaires.

Une articulation du PEDT sera recherchée avec le dispositif existant sur la commune, le Contrat Enfance Jeunesse.

Le PEDT constitue un projet partagé et commun pour l'ensemble des acteurs éducatifs sur une période de 3 ans (2015-2018). Il a pour but de servir de socle aux différents dispositifs mobilisés.

2.2. Public concerné

Dans un premier temps, le PEDT concerne l'ensemble des enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires publiques ainsi que les accueils péri et extrascolaires. Les écoles privées ne sont pas à ce jour, concernées par le PEDT.

A terme le PEDT est amené à être étendu aux moins de 3 ans ainsi qu'aux adolescents (collégiens). Un avenant sera donc proposé dans ce cadre.

2.3. Nombre d'enfants concernés

618 enfants (Données septembre 2014), âgés de 2 à 12 ans.

2.4. Nombre d'enfants concernés par établissements scolaires

(Données septembre 2014)

Ecole maternelle Joachim Du Bellay : 112 élèves

Ecole maternelle Marcel Gouzil : 142 élèves

Ecole élémentaire Jules Verne : 217 élèves

Ecole élémentaire Jules Ferry : 151 élèves

Projection rentrée 2015 :

Ecole maternelle Joachim Du Bellay : 105 élèves

Ecole maternelle Marcel Gouzil : 127 élèves

Ecole élémentaire Jules Verne : 220 élèves

Ecole élémentaire Jules Ferry : 153 élèves

Total : 605 élèves

Les inscriptions scolaires sont toujours en cours. Une ouverture de classe est prévue à l'école Jules Verne pour la rentrée 2015.

2.5. Population

La ville de La Montagne compte 6126 habitants (INSEE 1^{er} janvier 2015).

III. Les partenaires du projet

3.1. Les partenaires institutionnels

- L'Inspecteur de la circonscription Académique : Participation au comité de pilotage et au groupe de travail
- L'Education Nationale (les 4 directeurs d'écoles publiques) : Participation au comité de pilotage et au groupe de travail
- L'Education Nationale (le Principal du Collège St Exupéry) : Participation au groupe de travail
- La CAF : Participation au comité de pilotage et au groupe de travail. Accompagnement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale : Participation au comité de pilotage et au groupe de travail

3.2. Les partenaires associatifs

- Les CEMEA : Accompagnement de la collectivité dans l'élaboration du PEDT
- L'AJI (Association Animation Jeunes Intercommunale) : Participation au comité de pilotage et au groupe de travail
- L'ADÈLE (Association pour le Développement des Loisirs Enfants) : Participation au comité de pilotage et au groupe de travail
- L'Amicale Laïque Montagnarde: Participation au groupe de travail
- Associations locales : A ce jour, elles n'ont pas encore été intégrées dans le comité de pilotage et le groupe de travail, compte tenu de la faible mobilisation au démarrage du projet. La municipalité devrait à terme pouvoir les inviter à participer au pilotage du projet. En effet, une réunion collective et les retours de questionnaires permettent malgré tout de mesurer la possibilité d'associer les associations dans un premier temps sur leur intervention dans le cadre des nouveaux temps périscolaires et à terme plus globalement dans une démarche éducative.

3.3. Autres partenaires

Les parents d'élèves :

- Les représentants de parents d'élèves primaires (3 listes à ce jour) : Participation au comité de pilotage et au groupe de travail
- Les représentants de parents d'élèves du collège (2 listes à ce jour) : Participation au groupe de travail

La Municipalité

- Les élus délégués : Participation au comité de pilotage et au groupe de travail
- Les élus conseillers : Participation au groupe de travail
- Les services municipaux : La Direction Générale, le Pôle Enfance Jeunesse Animation, Pôle Proximité, Vie Citoyenne et Solidarité, Pôle Aménagement Urbain et Technique, Pôle Culture...

Plus globalement les familles et les enfants, sont des partenaires incontournables du projet.

3.4. Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

Chaque acteur éducatif intervenant sur le territoire dans le cadre du PEDT a une part de responsabilité. Les différentes instances sont garantes de cette responsabilité et doivent permettre de réajuster le projet au besoin (évaluation).

3.5. Les familles : comment les parents et les enfants ont été associés à l'élaboration

Cette question a fait l'objet d'un temps d'échange spécifique dans la phase d'élaboration du PEDT. Les familles pendant cette phase d'évaluation ont été associées et informées de plusieurs manières :

- Communication sur la démarche PEDT sur le site internet de la commune et dans le magazine municipal (distribué dans tous les foyers avec deux articles au cours de l'année 2015)
- Entretiens réalisés avec les représentants de parents d'élèves
- Questionnaire diffusé à l'ensemble des familles en décembre 2015
- Ateliers de concertation : présence des associations de parents d'élèves
- Participation des représentants de parents d'élèves aux comités de pilotage et groupe de travail
- Sujet abordé lors de Conseils d'école

Ce sujet a fait l'objet d'une réflexion spécifique lors de l'élaboration du PEDT en se déclinant à la fois en terme d'objectifs mais aussi de programmes d'actions : cf § 4.4

IV. Pilotage du projet

4.1. Structure du pilotage

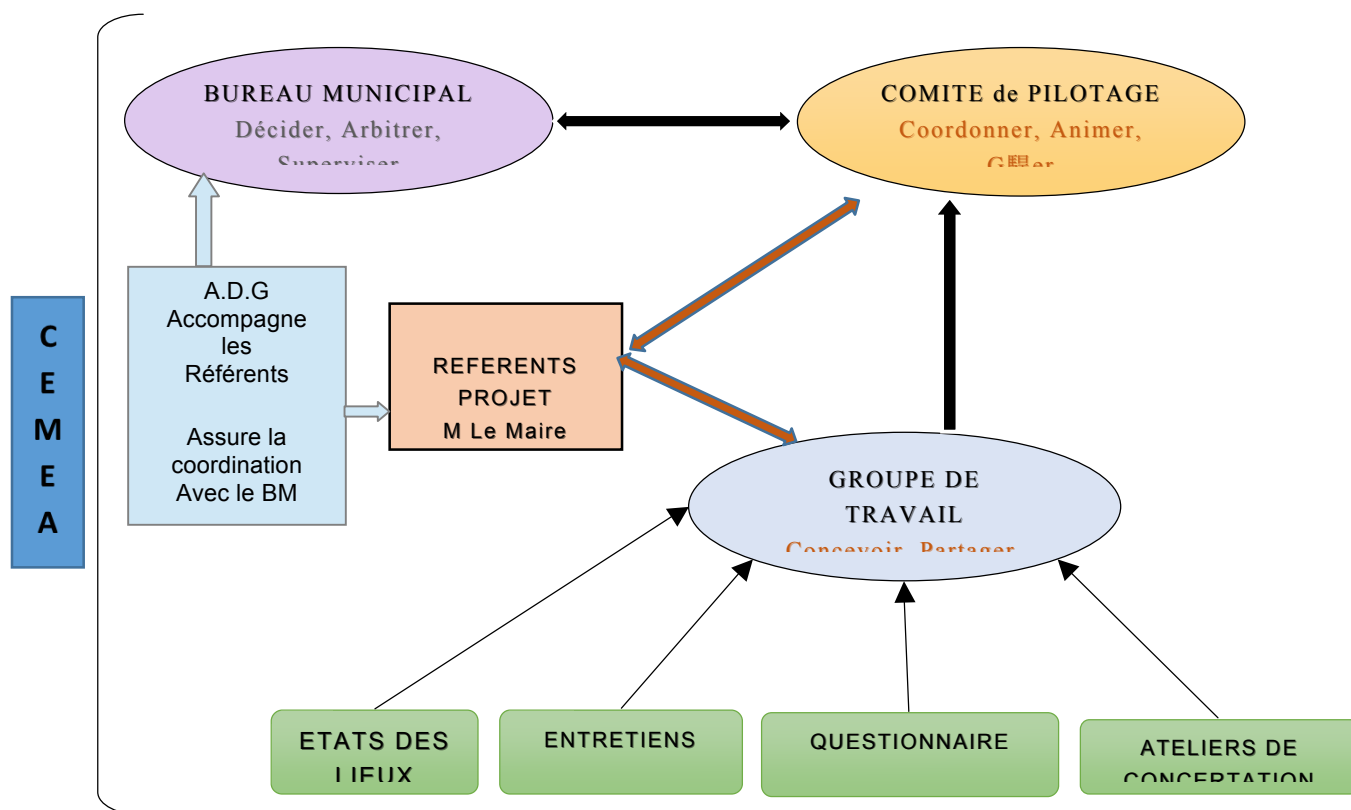
Composition du comité de pilotage :

- Le Maire
- élus majoritaires (2)
- Un représentant de la DASEN, CAF, DDCS (3)
- Deux représentants associatifs : ADELE, AJI (2)
- Les directions des écoles publiques ou représentants (4)
- Parents d'élèves : FCPE, listes indépendantes (3)
- 1 personne des CEMEA
- agents municipaux : Responsable du Pôle éducation jeunesse et animation et Directrice Générale Adjointe (2)

Les fonctions du Groupe de pilotage :

- Suivre globalement la mise en œuvre du PEDT
- Évaluer le PEDT
- Relayer les avancées auprès des acteurs concernés
- Alimenter l'étude (réflexion et analyse) sur la mise en œuvre du PEDT
- Valider de nouveaux chantiers et les résultats (exemple sur l'année 2015/2016 avec le projet de la charte sur les temps méridiens)

Pendant la phase d'élaboration du PEDT, le schéma institutionnel a été celui-ci :



Le schéma reste le même avec les supports de productions de connaissance (en bas et en vert) qui vont évoluer. Néanmoins pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation il sera nécessaire de produire des éléments de connaissances de part les supports d'enquêtes sociales et éducatives (entretiens, observation...)

4.2. Coordination du projet

Panhaleux Sandrine
 Responsable du Pôle Enfance Jeunesse Animation
 94, rue Violin
 44620 La Montagne
 06.43.57.40.92
 02.40.65.95.36
Sandrine.panhaleux@ville-lamontagne.fr

4.3. Modalités de pilotage

Le comité de pilotage s'est réuni à 5 occasions lors de la phase d'élaboration (année scolaire 2014/2015) Il a de même participé à deux ateliers de concertation, ce qui représente une mobilisation importante.

Le rythme précis de la réunion est à définir. Mais il a d'ores et déjà été repérés deux comités de pilotage statutaire (autour du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PEDT). D'autres comités de pilotage peuvent être programmés sur des objets spécifiques. Sur l'année 2015/2016 il y aura un ou plusieurs temps autour de la charte du temps méridien à mettre en place.

Il convient de noter que le pilotage collectif a démontré son efficacité pendant l'élaboration du PEDT :

- Une relation plus sereine et constructive entre les équipes enseignantes, les associations de parents d'élèves et la municipalité
- un projet (dans les intentions, les modalités de mise en œuvre) qui a fait l'objet d'un consensus
- les nouveaux rythmes ont été votés par l'ensemble des conseils d'écoles (dont 3 à l'unanimité sur 4)

4.4. Modalités d'information et d'échanges avec les familles

La communication a pour enjeu de faire connaître aux familles le sens donné à l'aménagement des nouveaux rythmes éducatifs. La communication et l'information autour de ces nouveaux rythmes est nécessaire et primordiale pour permettre aux familles de se projeter dans leur organisation quotidienne. Elle doit souligner la démarche de la collectivité, qui a fait le choix de construire le projet collectivement et de façon partagée avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, dans l'intérêt de l'enfant (cohérence et continuité éducative).

Une attention particulière sera portée à l'information développée auprès des enfants. Les supports et les outils proposés devront être adaptés au public visé.

Aussi, plusieurs outils et temps d'information sont programmés d'ici la rentrée 2015.

Echéancier d'échanges, d'informations et de communication :

Objectifs généraux :

- Permettre aux parents d'avoir une meilleure lecture des différents temps au sein de l'école et autour de la classe. La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif doivent être rendus lisibles et visibles, en respectant les prérogatives des uns et des autres.
- Permettre aux parents et aux professionnels de se rencontrer, de mieux se connaître et de pouvoir échanger sur le vécu des enfants
- Intégrer des parents d'élèves (représentants) au sein du comité de pilotage du PEDT et permettre aux parents d'y prendre toute leur place (capacité d'initiatives, de contribuer à l'ordre du jour...)

Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	Echéancier
Proposer des temps de rencontres réguliers au cours de l'année. Il est nécessaire d'organiser, entre autres, une réunion globale sur chaque site en début d'année, afin de présenter l'ensemble des intervenants (ATSEM, périscolaire, agents de restauration...), l'organisation de l'année, les temps forts déjà identifiés... et créer ainsi un premier temps d'échange.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Information à travers les conseils d'écoles. PEDT à l'ordre du jour de 1 à 2 conseils/an ➤ Réunions d'information municipale à la rentrée 2015 dans chaque école ➤ Réunion de rentrée famille dans les écoles (trombinoscope, journée type...) organisée par l'équipe Education Nationale) ➤ Réunion de pré rentrée (agents municipaux) ➤ Règlement intérieur APS et TAP 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 à 2 conseils/an ➤ Septembre 2015 ➤ Septembre ➤ Fin août / début septembre ➤ Avant juin 2015

<p>Proposer une référence, un interlocuteur par site (par école) sur les temps autour de la classe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Questionnaire transmis aux agents périscolaires (PEJA/APS/ATM) ➤ Atelier de concertation agents municipaux ➤ Proposer une signalétique TAP (A réfléchir avec les enfants/APS) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Retour du questionnaire le 13/05/2015 ➤ juin ➤ Septembre
<p>Proposer des temps de valorisation des productions des enfants (expositions, manifestations...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fête du périscolaire ➤ Fête des écoles ➤ Temps forts à chaque fin de cycle (veille de vacances) et par site ➤ Temps d'échanges avec les enfants sur les activités (à construire) ➤ Réflexion autour de supports de communication (Valorisation des activités) pour les familles 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ juin ➤ juin
<p>Préciser les processus de communication entre les différents acteurs et les différents services municipaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettre d'information familles PEJA/PEDT distribuée dans les cartables ➤ Le magazine municipal (des pages spéciales dédiées). ➤ Le site internet (téléchargement possible) ➤ Panneau d'affichage dans les écoles (les rendre plus lisibles) ➤ Réunions d'équipe pédagogique par site ➤ Réunions d'équipe pédagogique globale ➤ Réunion interne (PEJA/ ST) ➤ Rencontre PEJA/ Ecole autour de la mutualisation des classes et locaux et projets d'école ➤ Mise en place des outils d'évaluation et les faire partager 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tout au long de l'année (mini 1/trimestre) ➤ date de parution juillet et septembre ➤ juin ➤ 1/ semaine ➤ 1/ mois ➤ juin, septembre ➤ Juin, septembre ➤ Janvier
<p>Élaborer un nouvel outil de communication qui permette aux parents et à l'ensemble des acteurs éducatifs de mieux appréhender l'organisation de la journée de l'enfant, description des activités proposées, les différents projets, les temps forts et les temps de rencontres, présentation des équipes... (plaquette, trombinoscope...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer une plaquette « PEDT Mode d'emploi » (contenus, modes d'inscription, modalités de participation, activité par cycle, fiches synthétiques présentant les ateliers proposés. La diffusion de ces plaquettes se fera par le biais des écoles. (et disponibles à l'Accueil Enfance Jeunesse). ➤ Dossier d'inscription périscolaire, restauration et TAP 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A finaliser pour le 15 juin 2015 ➤ A distribuer au plus tôt pour un retour le 1 juillet
<p>Réfléchir sur la possibilité de mettre en œuvre des</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Evolution progressive à réfléchir, voir dossier inscription 	

Ces outils et échanges ont pour but d'expliquer les démarches « nouvelles » que doivent effectuer les parents pour que leurs enfants puissent bénéficier des différents services périscolaires proposés par la commune.

V. Méthode, objectifs et évaluation du projet

5.1. La démarche concertée d'élaboration du PEDT : du sens à une méthode d'organisation

Le projet (PEDT) s'inscrit dans les finalités définies ci-dessus et doit être aussi concret. Il doit à la fois préciser les intentions, opérationnaliser les objectifs, décliner les moyens ainsi que les critères et outils de l'évaluation.

Le projet, pour qu'il ait du sens et qu'il soit mis en œuvre, nécessite une réelle concertation de l'ensemble des acteurs professionnels et des citoyens de la commune.

Bien évidemment, la municipalité reste le pilote du PEDT et valide ainsi le projet. Mais le souhait est d'associer les citoyens, les parents dans l'élaboration et le suivi du projet. C'est ainsi qu'un comité de pilotage permanent sera constitué de différents acteurs (Élus et agents municipaux, représentants des 4 écoles publiques, représentants de parents d'élèves, DDCS 44, CAF 44) Le comité de pilotage se réunira régulièrement pour l'élaboration du PEDT, mais aussi tous les ans avec un objectif de contribuer étroitement au suivi et à l'évaluation du projet.

Mais la concertation doit aller au-delà et se construire avec l'ensemble des citoyens. C'est donc ainsi que plusieurs démarches seront proposées (questionnaires, ateliers de concertation...) avec le besoin d'être dans une écoute individuelle et collective.

La concertation souhaitée et organisée par la Municipalité de La Montagne s'inscrit donc dans les valeurs et principes énoncés. Elle concerne l'ensemble des habitants, même si la politique municipale s'inscrit bien au sein des écoles publiques. Il peut y avoir une concertation spécifique avec les représentants des parents de l'école privée si ces derniers le souhaitent.

Construire une démarche participative relève plus d'une volonté politique de la Municipalité de La Montagne, que de la philosophie des PEDT : si l'initiative de la construction d'un PEDT revient à la collectivité territoriale, qui assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PEDT relèvent des collectivités territoriales et de leurs partenaires, notamment associatifs, réunis au sein du comité de pilotage du PEDT ; les conseils d'école sont associés à la réflexion sur l'élaboration des PEDT.

Le PEDT a donc pour objet de promouvoir une logique de développement éducatif et social du territoire en articulant les diverses politiques sectorielles locales aux besoins éducatifs du territoire :

- être pilotés et animés de façon collégiale dans un cadre qui réunit tous les membres de la communauté éducative locale et qui assure un réel partage du pouvoir d'expression et de décision.

Pour qu'un projet éducatif soit porté par l'ensemble de la communauté éducative d'un territoire, il doit être élaboré, animé, piloté et évalué par tous les membres de la communauté éducative ;

- impliquer les habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions éducatives.

L'implication, dans la conduite des actions éducatives, d'habitants socialement engagés (bénévoles, volontaires), est créatrice de liens sociaux sur le territoire.

- reconnaître aux parents leur rôle de premiers éducateurs en les intégrant aux instances de décision des différentes structures éducatives (conseils d'école, d'établissement, de crèche, de centre de loisirs, conseils d'administration d'associations...) et aux activités pédagogiques tout en reconnaissant le rôle et la fonction spécifique des professionnels.

5.2. L'élaboration du PEDT

Pour ce faire, il a été nécessaire de prendre en compte la parole des acteurs, afin de faire émerger les besoins et les demandes susceptibles d'enclencher une dynamique collective, débouchant sur des propositions qui correspondent au plus près des enjeux éducatifs du territoire concerné.

Le diagnostic doit permettre une construction collective d'un avenir souhaité et partagé. Son élaboration passe nécessairement par la participation de tous les acteurs concernés : mobilisation des acteurs éducatifs, participation des familles, implication des enfants et des jeunes. Le processus qui a été vécu, se portait sur l'analyse et la connaissance des acteurs et pas seulement sur un apport expert externe.

La démarche ne se résume donc pas non plus à un travail de programmation des moyens existant sur le territoire. Ces travaux sont nécessaires, mais rendent difficile une réflexion approfondie. On a donc cherché en priorité à mener un travail de fond sur les actions et ce n'est que dans les conclusions, dans la finalisation, dans la mise en œuvre, que la question des moyens sera abordée.

Concrètement pour ce faire, il a été mis en œuvre :

- Un groupe de travail et un comité de pilotage représentatif de l'ensemble des acteurs (5 réunions)
- Des entretiens semi – directifs auprès de 28 acteurs distincts (enseignants, animateurs, parents, Atsem, ...)
- Un questionnaire (avec un taux de retour de 50 % des familles des écoles publiques)
- Des ateliers de concertations (2 soirées autour de 5 thématiques rassemblant près de 80 personnes)
- Une réunion avec le secteur associatif et un questionnaire à leur destination
- Des entretiens auprès de 63 enfants des différentes écoles

5.3. Valeurs, intentions et objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires

Les intentions et valeurs représentent les lignes directrices du Projet Éducatif De Territoire (PEDT). C'est ainsi que le projet, les objectifs opérationnels, les moyens doivent se construire, se décliner à partir de ces principes directifs. Le projet est à la fois une réflexion sur le sens de l'action à entreprendre et une méthodologie du changement. La notion de PEDT repose à la fois sur l'analyse des enjeux et du besoin du territoire communal, de la formulation d'objectifs partagés à partir d'intentions éducatives définies par la Municipalité.

Valeurs et intentions éducatives

Les intentions éducatives de la Municipalité de La Montagne s'appuient autour de cinq principes fondamentaux : **l'éducabilité, l'autonomie, la citoyenneté, la laïcité et l'accessibilité.**

Par éducabilité, nous reconnaissons dans un premier temps la capacité de tout individu (enfant, jeune...) d'apprendre, d'évoluer. La responsabilité appartient à ceux qui l'entourent (l'ensemble des acteurs éducatifs : famille, enseignants, éducateurs, animateurs...) de construire les moyens de cet apprentissage. Nous distinguons le concept d'apprendre à celui d'instruire car nous nous référons aux principes de l'éducation populaire : les enfants, les jeunes doivent apprendre, accéder à la connaissance afin de comprendre la société dans laquelle nous vivons pour à terme, pouvoir agir en son sein.

L'autonomie s'inscrit à la fois comme un objectif éducatif, mais aussi comme un processus éducatif. Reconnaître l'éducabilité c'est chercher à rendre l'enfant autonome, à être en capacité de faire seul. Mais en fonction de son âge et de ses capacités, l'autonomie c'est aussi permettre à l'enfant, au jeune de faire des choix, de décider, de vivre à son rythme. Pour mettre cette capacité de choisir et de décider, il convient d'instaurer un cadre qui le permette, de proposer plusieurs formes d'activités, un aménagement adapté qui évite de tomber dans l'activisme ou dans l'activité simplement occupationnelle (remplir le temps).

Effectivement comprendre le monde, la société, ses fonctionnements est une condition nécessaire pour être acteur dans son environnement, des espaces de vie de la commune et devenir ainsi un citoyen à part entière. **La citoyenneté** est un objectif qui nécessite de construire un processus éducatif global afin de permettre aux enfants et jeunes d'apprendre à grandir, à vivre ensemble. Ce processus de socialisation nécessite donc de construire son propre rapport à la société, d'en comprendre les règles, de les vivre et notamment dans la relation entre droits et devoirs. Être citoyen cela ne s'édicte pas mais cela s'apprend !

La citoyenneté s'inscrit donc dans une ouverture à l'autre et au monde, dans un partage de valeurs, de tolérance qui doit être le socle de notre société laïque. **La laïcité** effectivement ce n'est pas le rejet de l'autre, du droit de croire. La laïcité c'est l'expression de la liberté de pensée avec la reconnaissance du besoin de distinguer l'espace privé de l'espace public. C'est une pensée qui est mouvante, qui doit s'adapter aux évolutions de société tout en permettant aux enfants jeunes et adultes d'élargir leurs champs de conscience.

Ces principes et valeurs sont fondamentaux et en ce sens doivent concerner l'ensemble des enfants de la Ville de La Montagne, l'ensemble des écoles publiques de la commune. Cela pose donc automatiquement l'enjeu de **l'accessibilité**. Cela pose la question globale d'une politique tarifaire adaptée (école de musique au Quotient Familial, la restauration et les APS au taux d'effort...) et avec aussi un souhait de maintenir une gratuité sur les nouveaux temps péri-éducatifs.

Une éducation partagée avec l'ensemble des acteurs éducatifs

« Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village » (proverbe africain). L'éducation de l'enfant se construit donc autour de trois pôles : l'école, les structures du temps libre et des loisirs, la famille. Les trois structures ont des rôles et fonctions complémentaires et spécifiques. Le projet éducatif partagé répond donc à une réalité avec pour objectif de construire une politique, une intervention cohérente, complémentaire et permettre une mutualisation, une coopération et une synergie entre les différents acteurs.

Il est donc nécessaire de réfléchir à la complémentarité des temps : entre ceux de l'école, du périscolaire, du péri-éducatif, du loisir du mercredi, des vacances... Ces temps et ces espaces ne datent pas d'aujourd'hui et se sont construits au cours d'une histoire de plusieurs dizaines d'années. Ces espaces ont dans le temps permis de contribuer à l'éducation de l'enfant parfois en utilisant des supports communs (le livre, le jeu...). Mais ce qui prime est bien le sens au-delà de l'action.

Pour la municipalité, le projet éducatif de territoire doit être élaboré et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs (enseignants, agents de la collectivité, parents d'élèves, animateurs, citoyens).

Chacun de sa place doit pouvoir être acteur du projet. Par acteur nous entendons le fait de contribuer à la réflexion, à l'analyse, être force de propositions. La critique est de fait possible, elle est même nécessaire et doit s'inscrire dans un processus qui vise à contribuer à l'amélioration des politiques éducatives territoriales, tout en prenant en compte le contexte local.

Le PEDT concerne donc l'ensemble des acteurs :

- **Sur le temps libre** : il existe une multiplicité d'acteurs. Cette multiplicité est une richesse pour notre territoire. On peut repérer des **associations culturelles et sportives** ; des **services municipaux** (médiathèque, école de musique, accueils périscolaires et péri-éducatifs...) La municipalité de La Montagne a des conventions spécifiques avec l'ADELE et l'AJI. Ces associations mettent en œuvre par délégation des missions de service public d'accueil et de prévention (au-delà de leurs politiques éducatives et de loisirs) sur la commune (la municipalité ayant plusieurs membres de droit au sein des Conseils d'Administration).

Mais la municipalité défend aussi le fait associatif, et ainsi la capacité pour les associations de mettre en œuvre, mais aussi la capacité de développer des actions propres, une autonomie de pensée, de réflexion, de critiques et de propositions.

- **Autour de l'École, des Enseignants, des ATSEM...** : reconnaissant la place des Enseignants et de l'État dans l'organisation de l'École (instruction, programme, pédagogie...), il existe un enjeu d'ouverture et de co-éducation et un souci de ne pas rester sur une posture scolaro-centrée. La dynamique de projet entre l'ensemble des acteurs dans et autour de l'école doit se faire et se construire avec l'école elle-même.

- **Autour des parents d'élèves** : Les parents doivent être associés aux évolutions du système éducatif pour que l'on puisse parler de co-éducation. Il est donc fondamental d'associer l'ensemble des parents de la commune (concertation, enquêtes...) et de permettre aux associations représentatives (fédération de parents d'élèves) de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif de territoire.

La phase d'élaboration a permis aussi de mesurer les liens, l'articulation entre les valeurs, les principes du PEDT et ceux que l'on retrouvait dans les différents projets (projets d'écoles, projets éducatifs et pédagogiques des accueils périscolaires et centres de loisirs)

Effectivement il est nécessaire de repérer la spécificité de chaque acteur et donc de ses projets (ce qui va relever de logique d'apprentissage disciplinaire dans les projets d'écoles ou d'organisation spécifiques pédagogiques sur les APS ou AL) Néanmoins il est aussi intéressant d'identifier les objets partagés (parcours artistiques et culturels, citoyenneté et démocratie...) et donc d'identifier les valeurs et principes partagés autour de ces objets.

5.4. Etat des lieux

5.4.1 Evolution démographique du territoire

Une mobilité et un turnover important

De 2000 à 2010 une évolution de + 0,21 % par an contre + 0,6 % de 1990 à 2000. Le solde démographique est positif et légèrement négatif au niveau du solde migratoire. La prévision de la hausse des effectifs sur les écoles élémentaires est de + 10 % sur les 8 années à venir. Cette prévision est construite par l'ORAN (2012) dans une étude prospective sur l'ensemble de la Métropole.

Une des caractéristiques de la commune c'est l'importance des départs et des arrivées : cela concerne donc ces 5 dernières années autour de 1300 personnes au départ et 1250 personnes à l'arrivée. Cela concerne donc un « turnover » de 22 % tous les 5 ans. Sur ces 22 %, 75 % vont et viennent de Loire Atlantique, dont 65 % sur Nantes Métropoles.

Les personnes restent sur la commune pendant des périodes différentes en fonction du type de logement :

- 13 ans pour les propriétaires
- 7 ans pour les locataires de logements sociaux
- 2 ans pour les locataires du parc privé

Cet aspect nécessite donc un travail régulier autour de l'information mais aussi dans la prise en compte des besoins (qui peuvent évoluer dans le temps).

Evolution des revenus et des CSP

Au niveau des arrivées et départs, les cadres et professions intermédiaires sont plus nombreux sur la commune alors qu'inversement les employés ou ouvriers sont moins nombreux ; avec un ré-équilibrage progressif avec l'ensemble de la Métropole. Les revenus moyens des ménages sont de 2612 € (contre 2916 € sur Nantes Métropole).

Par contre les écarts des revenus les plus riches et les plus pauvres s'accroissent.

De même on observe des écarts de salaires entre les propriétaires/locataires ; en fonction des âges et hommes/femmes. Aujourd'hui 11 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté et cela touche 10 % des enfants de la commune.

Par conséquent sur la tarification la municipalité prend en compte cette réalité en faisant un effort un peu plus important vis à vis des familles les plus pauvres.

5.4.2. Une offre de loisirs diversifiée sur la commune de La Montagne

L'offre de loisirs est mise en œuvre à la fois par la Municipalité et par plus de 80 associations inscrites sur la commune. La présence des 80 associations et leurs dynamiques représentent de fait un atout important pour la commune.

On peut parler d'une offre assez importante dans la mesure où il n'y a pas de refus lors des inscriptions à la rentrée (en dehors de l'école de musique).

Le questionnaire adressé aux familles pendant l'élaboration du PEDT montre que le niveau de pratique des enfants sur des espaces de loisirs collectifs et organisés est relativement important (au-dessus de la moyenne nationale) : 76 % des enfants élémentaires (71 % la moyenne nationale – source JPA) et 36 % des enfants maternels ont au moins une pratique hebdomadaire.

65 % des familles sont satisfaites. Les insatisfactions se situent surtout sur des manques : piscine, athlétisme, équitation...

La question a été posée sans mettre en parallèle l'impact sur les impôts locaux que produiraient de tels investissements.

Il est à noter que la Municipalité a une convention avec l'Adèle et l'AJI. Cf § 5.4.6

5.4.3. L'accueil périscolaire

La municipalité organise 4 accueils périscolaires en accueillant sur l'année près de 60 % des enfants scolarisés. Ce chiffre est en nette augmentation au fil des années.

A travers le questionnaire réalisé lors de l'élaboration du PEDT, nous avons ces éléments chiffrés :

Le taux de satisfaction est assez élevé, mais un peu moins sur la tarification.

On peut donc repérer que 41 % des familles ne sont pas satisfaites sur la tarification de l'accueil périscolaire. Il convient de relativiser ce chiffre en deux points :

- le positionnement des familles n'est pas le même en fonction des revenus : ce sont les familles les plus aisées qui sont les plus mécontentes (71 % pour les plus de 4000 €).
- la tarification a été modifiée en septembre 2014 (il faudrait regarder dans quelques années quand il n'y aura pas forcément la comparaison avec l'année précédente).

Une organisation du temps périscolaire qui doit s'adapter aux évolutions actuelles

Les activités périscolaires (accueils, nouveaux temps) sont à ce jour municipalisées – même s'il est envisagé sur ce dernier temps la mise en œuvre de conventions avec des associations.

Au fil des années, plusieurs constats ont pu être analysés et validés :

- Augmentation quantitative des accueils (de manière significative).
- Regards éducatifs de ces temps plus importants. Les nouveaux temps périscolaires ont amplifiés cette évolution. Le périscolaire n'est pas seulement un mode de garde mais un réel temps éducatif spécifique mais donc aussi complémentaire avec les autres temps.
- Demande accrue des familles, des enfants autour de la qualité de l'activité.

5.4.4 Un bilan nuancé de la mise en œuvre de la réforme des rythmes

La municipalité a mis en œuvre la réforme en 2013 avec deux premiers objectifs en terme de priorités :

- organiser le changement en toute sécurité (pas d'accidents sur cette période)
- organiser le changement avec une prudence financière

Les familles ont des avis partagés quant à la mise en œuvre de la réforme. A la question (questionnaire familles) êtes vous satisfaits, la réponse est assez partagée :

Nous avons peu de gens satisfaits mais les insatisfaits sont minoritaires. Malgré tout une majorité était favorable (comme au niveau des enseignants) à une évolution à la fois du rythme mais aussi autour de l'information et de la qualité des activités.

Sur le questionnaire famille, voici les résultats obtenus au niveau de la satisfaction de l'information:

	Périscolaire	Ecole	TPE
Satisfait	50 %	70 %	7 %

Il faut relativiser ce chiffre dans la mesure où l'activité, le projet est nouveau et il est donc logique qu'il soit inférieur à celui de l'école ou du périscolaire. Néanmoins il démontre l'intérêt d'un travail de fond :

- sur l'information et la rencontre entre les acteurs éducatifs et les familles
- un travail sur la qualité de l'activité et surtout sur une explicitation plus importante de ce qui se fait.

L'étude a démontré ce besoin et le PEDT tente d'y répondre.

Un partenariat éducatif qui connaît certaines tensions

Il existe un réel paradoxe entre l'appréciation de la situation par les familles et certaines situations de tensions entre les parents d'élèves, la municipalité et les écoles.

67 % des familles se disent satisfaites par l'offre et l'organisation des loisirs et activités péri et extrascolaires sur la commune. Sur l'évolution des rythmes de l'enfant, même si une majorité souhaite un changement d'horaires, 63 % des familles sont satisfaites ou moyennement satisfaites (chiffres issus du questionnaire famille – voir annexe)

Nous sommes donc sur une situation qui nécessite des évolutions, des progressions mais nous ne sommes pas dans une situation de rupture.

Il existe donc un décalage entre ce constat et les fortes tensions entre les différents acteurs. Ce paradoxe s'explique par l'histoire du territoire et le manque de concertation régulière, de politique éducative concertée, construite et conduite collectivement. L'absence de PEL (et donc la politique et les pratiques qui entourent le PEL) se fait cruellement sentir.

En ce sens le PEDT devient même une réelle opportunité.

Il convient de signifier que la démarche de projet se centre souvent (au niveau des acteurs) sur les points faibles, les manques, les besoins sans souligner avec suffisamment de force les points forts. La démarche de diagnostic qui a permis l'élaboration de ce PEDT n'a pas complètement échappé à cette règle.

5.4.5 Restructuration des écoles Jules Verne et Jules Ferry

La collectivité a fait le choix d'engager une réflexion globale concernant le devenir des écoles élémentaires Jules Verne et Jules Ferry, et ce dans le cadre du programme de rénovation et de mise en accessibilité des écoles. La municipalité a confié à Nantes Métropole Aménagement le soin de conduire des études de programmation. La réflexion engagée porte sur un projet structurant pour la commune, compte tenu d'enjeux multiples :

- Aménagement urbain : les deux écoles sont situées dans des quartiers aux enjeux différents.

- Technicité et sécurité pour les enfants : les travaux envisagés dépassent de loin une « simple » mise en conformité (complexité au regard de l'âge des bâtiments, volume et nature).
- Concertation et communication : association des acteurs concernés (enseignants, parents d'élèves, agents, riverains) cruciale et conduite d'une opération dans une véritable démarche de concertation.

Ce projet devra être pensé dans le cadre du PEDT.

5.4.6. Une action enfance et jeunesse conventionnée et de qualité

La Municipalité de La Montagne s'appuie sur une relation de confiance (construite dans le temps) avec l'AJI et l'ADELE.

La qualité et le sérieux de la pratique de ces deux associations est reconnue. Elles sont distinguées des autres associations dans la mesure où elles bénéficient d'une convention pluriannuelle et mettent aussi en œuvre toute l'année un réel service au public, aux familles, aux enfants et jeunes.

Les projets de ces deux associations se situent sur le champ de l'animation socio-éducative et socio-culturelle avec l'enfance et la jeunesse. Les objets de ces conventions se centrent sur la définition d'un programme d'actions, organiser et promouvoir des loisirs à caractère social, éducatif et culturel en favorisant l'épanouissement et l'autonomie.

Au niveau des jeunes il y a aussi des objectifs spécifiques : mettre en œuvre des actions de prévention, action autour de la parentalité, facilitation de l'insertion des jeunes en recherche de formation, d'emploi et de logement.

5.4.7. Une volonté de faire

La municipalité a engagé une démarche longue de 7 mois pour élaborer le PEDT. Cette démarche exigeante traduit une réelle volonté de faire : ne pas entamer la démarche pour seulement des raisons administratives et financières mais bien pour faire évoluer et construire une co-éducation : travailler autour de la continuité éducative et du partenariat éducatif. L'engagement à la fois des services (direction des services, service enfance jeunesse et éducation) et des élus est aussi un gage d'engagement, de sérieux et de pérennité du projet.

Les acteurs se sont engagés dans ce processus et ont démontré un réel engagement ; ce qui représente un réel point fort.

5.5. Atouts et leviers du territoire

Les atouts et points forts du territoire :

- Une vie associative forte et diversifiée
- Une implantation de services et de structures en adéquation avec la population de la commune.
- Une organisation qui fonctionne (fonctionnalisme). En ce sens le PEDT peut s'appuyer sur une structuration fonctionnelle et se centrer sur la qualité de l'offre, la qualité des relations, la qualité de la continuité éducative et du partenariat éducatif.

Les leviers utilisés dans le cadre du PEDT répondent à la fois à l'état des lieux et aux contraintes identifiées :

- Une politique de concertation. Le choix a été de construire une concertation. Dans les phases des politiques participatives (consultation, concertation et co-construction) le choix de la municipalité de La Montagne est celui de la concertation. Permettre une réelle écoute, des allers-retours réguliers dans les échanges, la recherche de consensus même si la municipalité garde une capacité de décision et d'action (au regard de ses intentions et de ses contraintes). Le vote des conseils d'école (3 à l'unanimité et 1 à la majorité) sur la proposition de changement de rythme démontre la pertinence et l'impact de cette politique.

- Une politique de communication : vis à vis des familles et des acteurs. C'est une première étape pour mieux associer et aller plus loin avec les familles et les différents acteurs. Cet objet sera traité concrètement (par des actions et des projets dès la 1ère année du projet)
- Un travail en direction du secteur associatif. Dans un premier temps l'entrée va être plus de l'ordre de la prestation (prestation qui peut être de qualité) pour progressivement lui donner sens et intégrer les associations dans un processus plus coopératif et intégré dans le PEDT.

La démarche de projet (PEDT entre autres) s'articule sur cette pratique :

- Identifier et analyser les problèmes
- Les résoudre à travers des objectifs et des moyens que l'on pourra évaluer.

Le comité de pilotage est un espace majeur dans la validation de ce processus

5.6. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

- Des locaux scolaires pas forcément adaptés à la croissance de la population (étude de restructuration des écoles Jules Verne et Jules Ferry en cours)
- Les associations ne sont pas fortement mobilisées autour du PEDT et plus globalement dans une action éducative concertée. La mobilisation de celle-ci a démarré dans le cadre de la démarche d'élaboration du PEDT.

La prise en compte de ces contraintes est traitée dans le § précédent (leviers)

5.7. Les axes éducatifs du PEDT

Par axes éducatifs du PEDT nous entendons les axes de travail éducatif, d'amélioration éducative définies dans le cadre de la concertation. Bien évidemment ces axes se construisent en cohérence avec les intentions éducatives (§ 5.3).

La démarche de concertation élaborée pendant 7 mois, a permis de construire des axes éducatifs qui s'appuient sur des manques et des besoins. Ces derniers ont été partagés au sein des groupes de travail et du comité de pilotage à partir des entretiens et des questionnaires.

Un axe éducatif est donc un domaine où nous avons pu collectivement identifier des manques et des besoins et trouver collectivement des objectifs et des moyens de répondre à ces enjeux.

5.7.1 La qualité de l'activité

Objectifs :

Par qualité d'activité, nous entendons agir autour de plusieurs axes :

- ▶ La prise en compte des rythmes de l'enfant (tant au niveau de sa fatigue que des rythmes d'apprentissage)
- ▶ Une proposition d'activités qui ont une fonction éducative, sans refaire l'école en dehors de l'école
- ▶ Une activité adaptée aux âges des enfants
- ▶ Une activité diverse qui permette aux enfants de prendre du plaisir, de découvrir de nouveaux champs d'actions
- ▶ Une activité qui prenne en compte le collectif
- ▶ Une activité qui se construit avec les enfants (prise en compte de leurs envies et désirs...)

Ces objectifs concernent l'activité dans son ensemble : dans le cadre des TAP, du périscolaire, centre de loisirs, activités sportives, culturelles, socio-éducatives sur les temps péri et extra-scolaires. Ces

temps sont différents et donc l'approche sera distincte (tant dans la prise en compte que la mise en œuvre de ces objectifs). De plus, la municipalité a une responsabilité directe sur les TPE et les accueils périscolaires et indirecte sur les autres temps.

Actions :

Les moyens mis en œuvre seront travaillés et étayés par l'ensemble des acteurs (professionnels, bénévoles...)

Néanmoins nous repérons d'ores et déjà plusieurs axes de travail :

- ▶ Renforcement d'une coordination pédagogique (afin d'accompagner l'ensemble des équipes sur la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique sur l'ensemble des temps et des écoles)
- ▶ Co-élaboration d'une charte du temps méridien (organisation du temps du midi, règles et devoirs sur le temps...)
- ▶ Renfort de la référence des animateurs sur chaque site avec un responsable de site. Dans le cadre de cette référence, il pourrait être envisagé de mettre en œuvre des espaces de réunions d'enfants afin d'organiser l'activité (organisation, contenu)
- ▶ Construire un cadre d'interventions des associations dans le cadre des différents temps TPE
- ▶ Avancer sur la mutualisation de certains locaux et de certains matériels (cours d'école, classes...)
- ▶ Analyse de la pratique et formation continue des professionnels
- ▶ Renouveler le projet éducatif de la Ville ainsi que le projet pédagogique de chaque accueil. Il est nécessaire d'avoir un travail commun avec l'ensemble des équipes (tronc commun du projet pédagogique) et un travail spécifique au sein de chaque équipe pour adapter la proposition en fonction des âges, des locaux...
- ▶ Construire un réseau d'animateurs et d'intervenants

5.7.2 Information et communication auprès des familles : une condition nécessaire pour la mise en œuvre de la continuité éducative

Objectifs

Au regard du diagnostic et des ateliers de concertation, nous avons identifié les objectifs :

- ▶ Permettre aux parents d'avoir une meilleure lecture sur ce qui se passe sur les différents temps au sein de l'école, autour de la classe. La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important, pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif doivent être rendus lisibles et visibles, en respectant les prérogatives des uns et des autres
- ▶ Permettre aux parents et aux professionnels de se rencontrer, de mieux se connaître et de pouvoir échanger sur le vécu des enfants
- ▶ Intégrer des parents d'élèves (représentants) au sein du comité de pilotage du PEDT et permettre aux parents d'y prendre toute leur place (capacité d'initiatives, de contribuer à l'ordre du jour...)

Actions :

- ▶ Proposer des temps de rencontres réguliers au cours de l'année. Il est nécessaire d'organiser, entre autres, une réunion globale sur chaque site en début d'année, afin de présenter l'ensemble des intervenants (ATSEM, périscolaire, agents de restauration...), l'organisation de l'année, les temps forts déjà identifiés... et créer ainsi un premier temps d'échange.
- ▶ Proposer une référence, un interlocuteur par site (par école) sur les temps autour de la classe.
- ▶ Proposer des temps de valorisation des productions des enfants (expositions, manifestations...)
- ▶ Mettre en œuvre un comité de pilotage PEDT
- ▶ Centraliser et mieux diffuser les informations techniques
- ▶ Préciser les processus de communication entre les différents acteurs et les différents services municipaux
- ▶ Élaborer un nouvel outil de communication qui permette aux parents et à l'ensemble des acteurs éducatifs de mieux appréhender l'organisation de la journée de l'enfant, description des activités

proposées, les différents projets, les temps forts et les temps de rencontres, présentation des équipes... (plaquette, trombinoscope...)

► Réfléchir sur la possibilité de mettre en œuvre des études surveillées

5.7.3 Continuité et cohérence éducative

Objectifs :

► Permettre aux différents acteurs éducatifs du territoire de se connaître afin :

- de savoir ce que fait l'autre et d'identifier les principales actions et l'organisation globale de celles-ci. Ces éléments sont utiles dans la relation aux enfants et aux parents.

- d'identifier les complémentarités et spécificités. Au-delà de cette connaissance, cela doit permettre de travailler la cohérence éducative entre les temps (rythmes, ce qui relève de l'éducation et de l'apprentissage...)

- de mutualiser certains moyens (éducation nationale, ville, associatifs...)

► Partager ensemble les valeurs et les intentions éducatives du PEDT

► Favoriser l'organisation des interstices qui doivent prendre en compte les deux temps (en amont et en aval) ainsi que l'organisation collective (aménagement, ménage, définition de règles communes sur les espaces partagés...)

Actions :

► Réunion du comité de pilotage

► Création d'un outil de communication entre les différents acteurs éducatifs (support et modalités à définir). Ce support pourra aussi relayer les synthèses et comptes rendus d'espaces institutionnels (comité de pilotage PEDT, conseil d'écoles...)

► Mettre en place des temps de rencontres et de travail entre les différents acteurs éducatifs

► Construire un protocole sur le suivi des réunions, des décisions et passer à une certaine forme de culture orale, par l'organisation et l'archivage de la trace écrite

► Construire une charte du temps méridien

► Analyser les besoins d'accompagnement éducatif autour des différentes passerelles : entre l'école et les activités périscolaires (hors APS), entre l'école maternelle- élémentaire et collège... et étudier la pertinence de projets partagés.

5.7.4. Les rythmes de l'enfant

Il convient de rappeler que la réforme vise, dans un premier temps, la question des rythmes des apprentissages. En 2009/2010, suite à la décision de supprimer l'école du samedi matin, nous avons une perte de temps d'école (équivalente sur une école élémentaire par exemple, de 80 jours). La décision de rajouter 1/2 journée est bien une réponse aux questions des rythmes d'apprentissage, avec un objectif d'augmenter les chances de réussite éducative.

Pour autant la question rythmes de l'enfant, et de leur fatigue reste des éléments importants à prendre en compte.

Objectifs :

► Répondre au mieux aux besoins de l'enfant quant à l'organisation du rythme de la journée

► Construire une proposition de journée qui prenne en compte les rythmes des apprentissages, la vie en collectivité

Actions :

► Comité de pilotage et mise en œuvre de modalités d'évaluation du rythme de l'enfant (dans un cadre systémique)

► Prise en compte de cet enjeu dans les projets éducatifs et pédagogiques

► Proposition d'un cadre d'organisation des rythmes scolaires

Effectivement, le groupe de travail (comité de pilotage élargi) réuni le 24/03/2015, a acté les principes généraux suivants (quant à l'organisation des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée) :

- Pour les écoles maternelles : seulement des activités libres proposées aux enfants, des horaires qui doivent permettre de garder un temps suffisant à la sortie des cours, pour faciliter le déplacement des parents entre les écoles ;

- Pour les écoles élémentaires : des TAP placés en fin d'après-midi (activité de $\frac{3}{4}$ h), avec la récréation de 10 mn qui serait décalée après les cours ; pause méridienne ramenée à 1h45.

Sur cette base, pour les écoles maternelles, la pause méridienne est plus longue de 5 mn que celle des écoles élémentaires, pour tenir compte des rythmes des enfants (sur le temps du déjeuner et la rotation entre les 2 services) et du temps supplémentaire nécessaire pour les accompagner (circulation, habillage, toilettes). Pour les écoles élémentaires, les temps de TAP (1h) intègrent le temps de l'activité ($\frac{3}{4}$ h), le temps de mise en place et de circulation

5.8. La parentalité

Objectifs :

- Développer et favoriser les échanges intergénérationnels autour d'un temps fort convivial en direction des familles
- Favoriser et valoriser l'implication des parents sur des sujets essentiels pour le bien-être des enfants et des adolescents
- Favoriser le soutien à la fonction parentale et l'implication des parents dans le projet
- Développer les partenariats, mettre en réseau, créer du lien avec les associations et institutions agissant en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles
- Permettre aux familles de verbaliser les difficultés du quotidien, de développer leurs compétences et d'en développer de nouvelles
- Rompre l'isolement et créer du lien social

La Municipalité compte mettre en œuvre plusieurs actions, en particulier autour de la Quinzaine de la parentalité.

Depuis 2012, la municipalité offre un programme gratuit et dédié à la parentalité. Dans ce cadre, étaient programmées une journée parentalité jeunesse et une journée parentalité petite enfance distinctes. Par ailleurs, ce projet s'appuie également sur les besoins identifiés du groupe « Vivre en famille » composé du Conseil Général, de la CAF et de différents acteurs du territoire.

Afin de créer davantage de cohérence et de lisibilité et compte tenu des différents bilans, il est proposé une quinzaine de la parentalité ouverte à toutes les familles avec une thématique commune aux tranches d'âge : la prévention des risques. Cette quinzaine aura lieu sur la période de la Toussaint.

L'idée est d'associer davantage les parents et les partenaires dans le déroulement de cette quinzaine, de proposer davantage de temps forts organisés dans différents lieux associatifs, en prenant appui sur les ressources parentales, institutionnelles mais aussi associatives qui connaissent leur public et leurs problématiques. Cette quinzaine permet de :

- diffuser de l'information aux familles
- de rencontrer des parents et des acteurs divers
- d'échanger avec des professionnels et des bénévoles associatifs
- de participer à des ateliers avec son enfant

Exemples de propositions/ réflexions d'actions :

Les conduites à risques chez les jeunes, les réseaux sociaux, les accidents domestiques, la place des pères, l'alimentation et la prévention de l'obésité, le sommeil, le bien-être, atelier parents/enfants (cuisine, arts plastiques, jeux de société...), conférence/débat, film/débat, rencontre avec des professionnels (soutien individuel/collectif, handicap...

5.9. La mise en œuvre et l'évaluation

Comme tout projet, le PEDT sera amené à être ajusté et réévalué. Pour ce faire, il sera nécessaire de maintenir un comité de pilotage du PEDT. Ce comité se réunira deux fois par an pour :

- Organiser le suivi de la mise en œuvre du PEDT
- Faire remonter les observations de chacun, de sa place
- Permettre quelques réajustements
- Prendre l'initiative de nouveaux chantiers (charte du temps méridien, la jeunesse...)
- Mesurer les coûts, les impacts financiers

L'évaluation du PEDT qui précédera le renouvellement du PEDT (2018 – 2021) se construira selon des modalités et un cahier des charges qui sera défini et validé par le comité de pilotage.

Objectifs et principales actions	Effets attendus	Indicateurs (qualitatifs /quantitatifs)
Qualité de l'activité : - renfort coordination et référence par site - charte méridienne - pédagogies de l'activité	- Une satisfaction plus importante des enfants - Des enfants inscrits dans les activités (adhésion, implication...) - Une cohérence pédagogique accrue - Un temps méridien plus serein - Des parents plus satisfaits sur le déroulement de ces temps	- Retour des enfants et des familles (rythme, contenu...) - Bilan des équipes et analyse de la pratique - Observation des temps : place de l'enfant dans l'agir, qualité des espaces de concertation et d'écoute de l'enfant.... - nombre et diversité des activités - nombre d'enfants/activités - nombre d'enfants sur liste d'attente - évolution de la fréquentation, régularité dans les inscriptions - nombre d'annulation - nombre d'associations participantes - adaptation des locaux - évolution des charges (dépenses en personnel, en matériel...)
Information et communication avec les familles et entre acteurs: - Rencontres avec les familles - Outils de communication vis à vis des familles (support à définir) - Outils de communication vis à	- Meilleure compréhension et appropriation des enjeux du PEDT par les familles - Meilleures informations des familles - Amélioration du circuit de la communication entre acteurs - Meilleure information entre	- Participation des familles aux temps de rencontres (qualité et sentiment exprimé par les familles lors de ces rencontres) - Degré de l'usage et retour qualitatif sur le nouvel outil de communication vis à vis des familles et des acteurs éducatifs

vis des acteurs éducatifs (support à définir)	les actions et projets des différents acteurs éducatifs de la commune	- Degré de l'usage et retour qualitatif sur le nouvel outil de communication vis à vis des acteurs éducatifs
Continuité et cohérence éducative : - Communication (Point précédent) - Organisation de temps de rencontres - Construire une plate-forme coopérative (comptes rendus de réunions...) - Renforcer le travail autour des passerelles	- Meilleure connaissance des actions et projets, des identités associatives et/ou professionnelles - Dynamiques nouvelles autour de la continuité éducative (passerelles, projets partagés...)	- Nombre et qualité des rencontres - Nombre de nouveaux projets - Qualité des rencontres informelles entre les différents professionnels (retour des professionnels) - Usage et retour sur l'usage des outils de communication
Rythme de l'enfant : - Evolution des rythmes de la journée - Prise en compte de cette problématique dans les différents accueils	Bien et mieux être de l'enfant	- Retour des familles - Retour des professionnels (autour d'indicateurs qui doivent s'inscrire dans le temps)

Pour réussir cette évaluation il sera nécessaire de mettre en place différents outils et supports pédagogiques notamment à l'attention des équipes éducatives et de les accompagner dans cette démarche. Chaque fin de période devra faire l'objet d'un point d'étape sur les différents projets menés, permettant ainsi des ajustements réguliers.

VI. L'organisation

Le PEDT concerne l'ensemble des temps éducatifs sur la commune (péri, extrascolaire... en lien avec l'école) En ce sens la mise en œuvre et l'organisation des actions concernent :

- L'organisation des activités sportives (en lien avec les associations dans le cadre de la gestion municipale des différents équipements)
- L'organisation des activités culturelles municipales (école de musique et médiathèque) et associative
- L'organisation des temps de loisirs dans le cadre de la mise à disposition de locaux et de la convention avec l'Adèle et l'AJI
- L'organisation des temps méridiens et accueils périscolaires (gestion municipale)

Dans ce cadre il convient de préciser l'organisation des nouveaux temps périscolaires (une partie de l'organisation globale des différents temps)

6.1. Organisation des journées et des périodes

6.1.1. Les nouveaux rythmes scolaires et l'organisation périscolaire

Horaires élémentaires

APS 7h30-8h50	9h00 12h	Midi/APS (1h45)	13h45 16h00	16h 17h TAP	APS 17h-18h30
------------------	----------	--------------------	-------------	----------------	------------------

Horaires maternelles

APS 7h30 - 8h35	8h45 11h45	Midi/APS (1h50)	13h35 15h50	APS 16h - 18h30
--------------------	------------	--------------------	-------------	--------------------

Mercredi en maternelle

APS 7h30- 8h30	8h45 11h45	Midi / APS 11h45-12h30
-------------------	------------	---------------------------

Mercredi en élémentaire

APS 7h30-8h50	9h00 12h00	Midi / APS 12h00-12h30
------------------	------------	---------------------------

6.1.2. L'organisation des TAP

Suite au diagnostic partagé et à la réflexion menée en concertation avec les différents acteurs éducatifs, les choix d'organisation retenus sont les suivants :

Le public visé est celui des enfants des deux écoles élémentaires publiques de La Montagne (l'école Jules Verne et l'école Jules Ferry).

L'organisation des temps devra permettre de respecter les rythmes des enfants et d'organiser des activités construites.

- Il est proposé aux enfants de participer aux TAP dans une logique de projets partagés entre l'école et les temps périscolaire (projet d'école/projet d'animation), et sur la base d'activités variées. Le temps de récréation sera sous la responsabilité des enseignants et aura lieu de 15h45 à 16h. Les TAP auront lieu après, soit de 16h à 16h45 (temps d'activités). Pour information, le ¼ d'h jusqu'à 17h est un temps de rangement, de déplacement, de transition. Les parents ne pourront donc pas récupérer leurs enfants avant 17h.
- L'organisation doit permettre de rendre possible des déplacements vers des structures extérieures aux sites des TAP (équipements sportifs, culturels ...)
- Suite aux différents échanges avec les partenaires associatifs (réunion, questionnaire), il est plus facile pour eux de se mobiliser et de proposer un temps d'animation de ¼ d'heure.
- Une attention particulière sera portée aux temps de transitions. Ces temps doivent non

seulement permettre à l'enfant de rejoindre les espaces dédiés aux activités, mais également de favoriser le transfert des responsabilités (école/TAP, école/familles)

- Pour les inscriptions aux ateliers TAP, les parents et les enfants connaîtront leurs « souhaits » retenus (entre choix 1, 2 ou 3) qu'ils auront indiqués sur le bulletin d'inscription en consultant la liste par voie d'affichage dans les structures périscolaires et à l'accueil enfance jeunesse. Cette information doit être diffusée suffisamment en amont pour permettre à chacun de s'organiser.

L'organisation concrète sera donc la suivante :

École élémentaire

- Il y a une organisation qui se construit entre chaque vacances scolaires (appelée période)
- Sur chaque semaine les activités se reproduisent (tous les lundis, mardis... de la période)
- Des temps de concertations au sein des équipes et avec les enfants seront organisés pour préparer la période qui suivra
- Des temps distincts seront proposés par période
- Il sera proposé aux enfants différentes portes d'entrée :
 - Activités physiques et sportives
 - Activités citoyennes
 - Activités culturelles, artistiques et scientifiques
 - Activités libres
 - Le temps des leçons

Sur les trois premières portes d'entrée un programme sera précisé. Le descriptif des activités proposées sera diffusé (support papier et internet)

Description des différentes thématiques :

- Activités physiques et sportives: Permettre aux enfants de développer des valeurs autour des jeux d'équipe (solidarité, respect des règles et des adversaires, esprit d'équipe, apprentissage de la coopération). Permettre aux enfants de découvrir et de s'initier à de nouvelles pratiques sportives accessibles à tous.
- Activités citoyennes : Sensibiliser les enfants autour d'actions et projets citoyens (le vivre ensemble, la laïcité, le handicap, la sécurité routière) notamment à travers des activités liées au développement durable (bonnes pratiques, gestes du quotidien, protection de l'environnement, jardinage, découverte de son environnement (conseil des sages et découverte du patrimoine local), l'intergénérationnel, l'Europe ...
- Activités culturelles, artistiques et scientifiques : Permettre aux enfants de développer leur expression corporelle et sensorielle (le théâtre, la danse), l'imaginaire, la créativité, la confiance en soi. Permettre aux enfants de découvrir différentes formes d'art (musique, peinture, art plastiques, vidéos ...) et de s'ouvrir à des cultures et traditions différentes. Permettre aux enfants de découvrir les sciences mais aussi les nouvelles technologies (informatique, multimédia)
- Activités libres : Permettre aux enfants l'oisiveté, le droit de ne rien faire, le droit de se poser. Permettre l'accès à un espace jeux de société, ou de construction, livres...
- Le temps des leçons : il n'existe pas à l'heure actuelle de temps d'étude pour les élémentaires. Or, il est ressorti des ateliers de concertation, une attente des parents sur ce sujet. Afin de répondre à cette attente, la ville souhaite organiser un temps de leçon. Permettre à un groupe d'enfants de réaliser ses révisions et apprentissages sous la surveillance d'un encadrant. Il ne s'agit pas ici d'accompagnement à la scolarité, mais plutôt de donner à l'enfant un cadre confortable, un espace collectif pour un usage individuel et à un moment adapté aux contraintes familiales.

L'enfant peut s'inscrire autant de fois qu'il le souhaite à une activité libre ou autre et ce sur toute une période. Il s'agira alors pour les équipes éducatives d'avoir une approche pédagogique et d'inviter l'enfant à réaliser des découvertes.

Par ailleurs, il s'agit de laisser l'enfant opérer ses choix, d'échanger avec l'équipe et les parents.

Exemple de semaine possible (Cycle 3)

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Activités culturelles	- Création de contes (à partir d'un tarot de contes)	- Médiathèque	- Spectacle marionnettes	- Création de petits films animés
Activités citoyennes	- Reportage photo l'organisation de la journée - Découverte de l'Europe et du Monde (intervention de SVE)	- Réalisation d'un film sur les TAP (en actions et interviews) - Découverte de l'Europe	- Activité de découverte du milieu - Déblocage linguistique (arabe, allemand, italien, espagnol...) : interventions de SVE	- Réflexion sur un agenda 21 - Jardinage
Activités physiques	- Jeux traditionnels sportifs - Parcours de motricité	- Capoeira - Jeux traditionnels sportifs	- Foot (initiation) - Basket (initiation)	- Relaxation - Parcours motricité
Activités Libres	Idem Jeux de société, bibliothèque, jeux de cour	Idem	Idem	Idem
Le temps des leçons	Idem	Idem	Idem	Idem

École maternelle

Après concertation avec le groupe de travail et le comité de pilotage, il a été décidé de mettre en place des TAP moins structurés en maternelle, et ce afin de ne pas alourdir davantage la journée, la semaine et d'éviter des fatigues supplémentaires. Des animations sur le temps méridien seront malgré tout maintenues pour les plus grands (MS/GS). Toutefois, il sera nécessaire de trouver des rythmes doux, des activités « allégées » en termes de fatigue, et de s'adapter aux besoins et capacités d'attention des enfants.

Les activités proposées sont de l'ordre de l'activité libre (qui est aussi proposé en école élémentaire)
Ce qui est entendu par activité libre :

Il existe plusieurs espaces permanents aménagés (coins dessins – papiers, coin jeux de construction, coin jeux symboliques...) et les enfants vont jouer, investir ces espaces sans inscription préalable et en fonction des règles des espaces (comportement, nombre de personnes...) L'enfant peut papillonner (aller d'un espace à l'autre) ou rester plus longtemps dans un des espaces.

6.2. Points de vigilance

- Le nombre de parents en activité professionnelle (voir questionnaire) est relativement important. Cela laisse supposer que la majorité des enfants participera aux activités TAP en élémentaires. En maternelles, l'école finira à 15h50. Par conséquent de nombreux parents ne pourront pas se libérer pour aller chercher leurs enfants à la fin de la classe. Aussi c'est la question de la capacité d'accueil à absorber les nouvelles inscriptions en périscolaire (gestion de salles, mutualisation, recrutement de nouveaux animateurs). Aujourd'hui, la capacité d'accueil en maternelle est limitée à 50 enfants et est soumise à l'avis de la Protection Maternelle Infantile. Pour augmenter cette capacité, seule la PMI peut prendre une décision. La concertation est en cours avec l'école sur les mises à disposition de locaux complémentaires à ceux de l'accueil périscolaire. La négociation en cours doit pouvoir se passer plus sereinement que l'année précédente dans la mesure où l'ensemble des équipes scolaires ont validées les nouveaux temps proposés par la municipalité.
- Il semble important d'être vigilant à des effets possibles de concurrence entre les TAP et les activités de loisirs proposées par des associations. Il s'agira donc de bien expliquer que les activités menées en TAP sont de l'ordre de la sensibilisation, de l'initiation et qu'elles n'ont pas à remplacer les temps de pratique de loisirs habituels.
- Afin d'éviter tout risque d'incompréhension pour les enfants mais surtout les parents vis-à-vis des activités TAP proposées, il conviendra de présenter sous forme de fiches synthétiques (très brèves) chacune des activités. (Dans cette présentation et afin d'éviter là encore tout effet de concurrence, il n'y aura pas de différenciation entre les activités organisées par les équipes périscolaires et celles proposées par les associations).
- Le mercredi après-midi, les familles peuvent inscrire leurs enfants au centre de loisirs (ADèLE). Afin de faciliter les transferts (école/Alsh), un transport par car est organisé par la structure. Les enfants sont donc acheminés via un circuit jusqu'à La Maison de l'Enfance (site de l'ADèLE). Les enfants peuvent alors déjeuner dans la restauration de l'école Jules Verne.

6.3. L'installation progressive de la nouvelle organisation

Les trois premières semaines permettront à chacun de trouver ses repères dans cette nouvelle organisation. Nous proposons une mise en place progressive qui a pour objectif d'explicitier le projet de l'année, de réfléchir et de construire le parcours de l'enfant, le fonctionnement des TAP, la logique de découverte d'activités, de se repérer dans l'espace, de repérer les différents intervenants, de prévoir des temps de concertation avec les enfants pour construire la période à suivre.

6.4. Les modalités d'inscription aux TAP

L'inscription aux TAP est gratuite et facultative. Pour y participer, les enfants doivent être impérativement inscrits.

Afin de mieux appréhender les effectifs potentiels pour la rentrée, il est envisagé d'adresser aux familles un formulaire de pré-inscription (accompagnement du règlement des TAP) afin de mieux organiser la rentrée. L'inscription aux TAP se fera par période, de vacances à vacances, par le biais d'un formulaire d'inscription diffusé dans les cartables et accessible sur le site internet de la Ville.

Ce document sera renvoyé en mairie avant chaque fin de période. Les familles indiqueront les jours de fréquentation souhaités. L'inscription ouvrira droit à participer à 4 activités par semaine.

Les enfants feront des demandes d'ateliers par journée (jusqu'à trois choix) demandes avec un ordre de préférence).

Une fois inscrit, l'enfant et la famille s'engagent à être présent durant la durée totale des activités jusqu'à 17h et sur l'ensemble de la période.

Un règlement des TAP sera mis en place et précisera le fonctionnement et les modalités d'accueil.

6.5. L'encadrement

Les différents temps d'accueils périscolaires feront l'objet de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. La ville souhaite également déclarer le temps méridien en tant qu'accueil de mineurs.

Dans le cadre de la mise en place du PEDT, la municipalité opte pour l'assouplissement du taux d'encadrement, soit 1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans, 1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans.

6.6. L'accompagnement des acteurs éducatifs et la formation des agents

L'accompagnement des agents est un axe important :

- par le renfort de la coordination avec un travail spécifique sur :
 - la coordination pédagogique
 - la coordination des actions en lien avec les familles et partenaires éducatifs (communication, rencontres...)
- Cela s'inscrit dans le cadre du travail déjà entamé où les animateurs périscolaires ont vu leurs fonctions administratives diminuées afin de plus se centrer sur les actions éducatives et pédagogiques.
- Mise en place de référent par site.

Toutefois, il nous semble important de mettre en place des temps de formation et d'analyse de pratiques pour les agents municipaux. Ces temps de formation et d'analyse devront être adaptés et réguliers pour favoriser la réussite du projet. Il faudra donc rapidement définir un échéancier.

6.7. Les lieux possibles et les déplacements

Au sein des écoles, différents lieux pourront être exploités en dehors des espaces dédiés au périscolaire. Dans le cadre de la mutualisation des locaux, une charte devra être rédigée.

Les rencontres sont en cours et sont constructives. Elles doivent se poursuivre pendant le mois de Juin.

A l'école maternelle Marcel Gouzil :

Sur le temps du midi : la salle de motricité, la salle informatique, une salle de classe et éventuellement la BCD.

Sur le temps d'accueil périscolaire du soir : la BCD, la salle de motricité, la salle informatique, le hall, une salle de classe qui changerait tous les jours.

A l'école maternelle Joachim Du Bellay :

Sur le temps du midi : la BCD, les deux salles polyvalentes, la salle informatique.

Sur le temps d'accueil périscolaire du soir : la BCD, les deux salles polyvalentes, la salle informatique.

A l'école élémentaire:

Les échanges auront lieu courant juin.

En dehors des écoles, pourront être mis à disposition pour les TAP de 16h à 17h :

- La Maison de l'enfance
- La médiathèque,
- Les espaces verts de la Ville
- Le Chalet : salle 2 (41 pers) uniquement le vendredi, salle 1 possible tous les jours de la semaine
- Le Transfo : rdc tous les soirs
- Le gymnase Ladoumègue : disponible le lundi, le jeudi et le vendredi
- Le gymnase St Exupéry : disponible le mardi et le vendredi
- La salle Aristide Briand : disponible le lundi et le vendredi
- Terrain multisports en cours de construction